



Facture sur main d'œuvre sav

Par **Cedvan**, le **14/02/2011** à **18:28**

Bonjour,

J'ai acheté ma clim dans un magasin d'électricité qui m'a également vendu les services d'une autre entreprise pour la mise en service mais pas pour l'installation car je l'ai installée moi même.

Puis j'ai eu un souci avec un moteur de ventilateur, apparemment c'est l'entreprise qui a mis en service ma clim qui s'occupe du SAV, je les ai contacté et ils m'ont dit qu'ils commandaient la pièce et qu'ils m'appelleront pour un RDV.

Ils sont donc venus me changer mon moteur mais ils m'ont laissé une belle facture de main d'œuvre car apparemment les pièces sont garanties 2 ans et la main d'œuvre seulement 1 an.

Moi je ne veux pas payer cette facture car si j'avais été prévenu lorsque je les ai contactés je ne l'aurais pas fait intervenir mais j'aurais commandé ma pièce en SAV chez le magasin d'électricité qui m'a vendu la clim et je l'aurais changée moi même.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance.